



L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée  
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap  
Chambre des Communes  
Ottawa, Ontario K1A 0A6

## **RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI : LES VOIX S'UNISSENT**

La pandémie qui sévit depuis bientôt deux ans a considérablement affectée le monde du travail. Elle a aussi mis en lumière d'importantes lacunes dans le régime de l'assurance-emploi (RAE) qui s'est avéré incapable de répondre à l'afflux de demandeurs de prestations causé par la crise. De nombreux travailleurs et travailleuses, salariés et autonomes ou de la nouvelle économie, se sont retrouvés sans revenus, conduisant le gouvernement fédéral en mars 2020 à créer des programmes d'urgence et à consentir des assouplissements au RAE qui prendront fin en septembre prochain.

La lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap indique qu'elle doit présenter et commencer à mettre en œuvre d'ici l'été 2022 un plan de modernisation du programme d'assurance-emploi mieux adapté au 21<sup>e</sup> siècle, plus simple, et qui répond mieux aux besoins des travailleurs et des employeurs.

Cette réforme en profondeur du RAE réclamée depuis plusieurs années par tous les partenaires du marché du travail est une occasion unique pour qu'employeurs et travailleurs unissent leur voix afin d'assurer que les changements qui seront mis en application répondent aux objectifs fixés par le gouvernement, tout en assurant la pérennité du régime. Cette convergence de vues s'appuie sur deux objectifs : les travailleurs et travailleuses doivent pouvoir compter sur un filet social qui leur assure de meilleures protections lors d'une période de chômage, tout en assurant aux employés présents et futurs la meilleure formation possible pour répondre aux défis du marché de l'emploi.

Nous sommes convaincus que cette révision du régime d'assurance-emploi doit poursuivre le processus d'un dialogue social avec les principaux acteurs du marché du travail, conduisant à une structure de gestion du régime qui reflète la participation aux décisions par ceux qui le financent entièrement et en bénéficient.

Nos deux organisations ont donc mis en place un cadre d'échanges fondé sur le respect mutuel de nos positions respectives, que ce soit en termes de renforcement du filet social que ceux de perfectionnement des compétences. Cela donne lieu à l'expression de trois principes d'équilibre qui devraient, nous le croyons, guider le gouvernement fédéral dans sa réforme de l'AE.

**Assurer une meilleure protection aux travailleurs et travailleuses.** La portée du RAE a considérablement été réduite au cours des dernières décennies. À ce point, qu'on estime, avant crise, que plus du tiers des chômeurs ayant travaillé et cotisé se voyaient refuser la couverture de l'AE parce qu'ils n'étaient pas admissibles. Le fonctionnement et les règles qui régissent ce programme sont aussi d'une lourdeur et d'une complexité qui méritent d'être revus. Parmi les lacunes du régime d'assurance-emploi mises en évidence par la pandémie de la COVID-19, il faut souligner la situation précaire dans laquelle se sont retrouvés les travailleurs autonomes et les travailleurs à la demande.

C'est pourquoi, il nous apparaît nécessaire d'apporter des assouplissements et une simplification des conditions d'admissibilité afin d'en augmenter l'accessibilité et la couverture et, de façon générale, d'améliorer les protections qui sont prévues. Il nous semble aussi impératif que le résultat de l'exercice de modernisation du régime conduise à simplifier la gestion et l'application de la loi de l'assurance-emploi, de façon à revenir à l'esprit d'une protection économique pour les travailleurs et travailleuses en situation de chômage.

Les travailleurs et travailleuses ainsi que les employeurs des secteurs les plus affectés par ces mesures restrictives du régime, pensons notamment au travail saisonnier et au travail atypique, ne veulent pas perdre, pour l'un son emploi, pour l'autre sa main-d'œuvre. Des mesures trop contraignantes peuvent en inciter plus d'un à se tourner vers d'autres secteurs de notre économie, et ainsi déstabiliser ces secteurs d'emploi et ces régions.

**Le RAE comme occasion privilégiée de formation.** Nous faisons face à un contexte de pénurie de main d'œuvre et un taux de postes vacants fort élevé. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, entre autres le vieillissement accéléré de notre population combiné à une croissance économique importante, mais aussi un besoin de formation, pour acquérir les qualifications requises afin d'occuper des postes dans un « nouveau » marché de l'emploi où les compétences numériques sont fortement en demande.

Nous devons aborder ce problème dans son ensemble, maximiser les efforts de formation fondée sur une approche volontaire de tous les acteurs tout en supportant les employeurs dans leurs efforts de formation. Nous avons besoin à la fois d'investissements nécessaires dans l'infrastructure numérique, mais également dans des programmes adaptés pour aider les employeurs et les travailleurs à accroître leur capacité dans ce domaine. Il est plus qu'urgent de combler le fossé numérique qui caractérise le marché actuel de l'emploi.

Dans un monde du travail où l'évolution technologique est extrêmement rapide, et devant les défis que pose la transition écologique, nous croyons que différentes formes d'aide pourraient être bénéfiques. Parmi celles-ci, on peut imaginer qu'un parcours de formation puisse donner

droit à une bonification des allocations d'assurance-emploi. Comme on peut envisager que le RAE apporte une aide aux employeurs qui veulent soutenir leurs employés dont le manque de qualifications les rend vulnérables à une perte d'emploi.

**Rétablir le partenariat social dans le financement de l'assurance-emploi.** Il convient de rappeler que le RAE est un programme qui a été mis sur pied pour assurer un soutien du revenu temporaire aux travailleurs et travailleuses sans emploi pendant qu'ils cherchent du travail ou perfectionnent leurs compétences. Certaines mesures à caractère social ont également été incorporées au régime, notamment les prestations de maladie, les prestations pour proches aidants et compassion, les prestations de maternité et parentales (le Québec dispose de son propre régime d'assurance parentale). Nous gardons aussi en tête que les coûts du programme doivent demeurer abordables pour les travailleurs et les employeurs qui financent conjointement le régime d'AE.

Dans ce contexte, nous privilégions une formule de financement de la caisse d'assurance-emploi impliquant un retour de la participation financière du gouvernement fédéral afin d'alléger le fardeau autant pour les travailleurs que pour les employeurs.

Nous croyons que le temps est venu de réformer le régime d'assurance-emploi, de façon à ce qu'il retrouve sa vocation première : une assurance pour les travailleurs et travailleuses en situation de chômage, et un régime qui soutient travailleurs et employeurs dans leur quête d'une main-d'œuvre qui pourra aspirer à une meilleure qualité de vie. C'est l'ensemble de la société qui en bénéficiera.



Pierre Céré, porte-parole  
Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)



Karl Blackburn, président et chef de la direction  
Conseil du patronat du Québec (CPQ)

CC :

Luc Berthold, Chef adjoint du Parti conservateur du Canada

Louise Chabot, Porte-parole en matière d'assurance-emploi du Bloc Québécois

Alexandre Boulerice, Chef adjoint du Nouveau Parti démocratique

Jean Boulet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec